

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE.

On écrit de Hanovre, 27 septembre: Il a été envoyé aux autorités locales et aux employés de la police une circulaire qui fait entrevoir qu'il faut renoncer à l'espoir de voir adopter des mesures conciliantes. Voici ce qu'on y lit entr'autres:

S. M. veut qu'à dater de ce jour, il soit mis fin à toutes intrigues malveillantes ourdies contre les mesures du gouvernement ou même contre la constitution de 1819, ou qui suscitieraient quelque obstacle à la marche régulière des affaires du pays, et qu'on agisse avec la plus grande sévérité contre les réunions illicites, notamment celles qui auraient pour suite le refus de l'impôt, traduisant ceux qui s'en sont rendus coupables devant les tribunaux criminels.

On écrit de Constantinople, 11 septembre: On a fait dans une réunion des représentants des grandes puissances la proposition d'envoyer à Alexandre, 6 vaisseaux de la flotte anglo-française, auxquels se joindraient une frégate autrichienne, pour faire voir par cette démonstration à Méhémet-Ali que l'Europe compte réellement intervenir. Mais on reconnaît bientôt l'inutilité probable de cette demi-mesure, et comme on n'osait pas hasarder d'éloigner le gros de la flotte des Dardanelles, de crainte qu'Ibrahim pacha ne marche en avant, et les Russes n'entrent dans le détroit, un autre projet trouva l'assentiment unanime. Ce projet consiste à envoyer une seconde note collective à Méhémet-Ali pour lui ôter l'opinion que les puissances ne sont pas d'accord entr'elles, et où on lui indiquerait en termes très-positifs la marche qu'il aurait à adopter, s'il voulait agir raisonnablement. On espère tout de cette note, et on compte tellement sur la générosité, et la circonspection de Méhémet-Ali, que l'on a presque plus aucune inquiétude à cet égard.

On écrit de Constantinople, le 12 septembre, qu'un terrible incendie a détruit la moitié de la ville de Salonique. Tout a été incendié à l'hôtel du consul français, excepté les archives qu'il a préservées des flammes au péril de ses jours.

Il règne ici une sombre inquiétude. On craint des troubles et on croit qu'Ibrahim-pacha voudra en profiter et s'approchera de la capitale. Il paraît qu'il a fait des préparatifs pour pouvoir aller en avant, sous le prétexte d'améliorer la situation de son armée, comme l'a fait Hafiz-pacha lorsqu'il a traversé l'Euphrate.

Le gouvernement cherche franchement à se mettre en état de maintenir le bon ordre, mais ses moyens sont très-restreints, et comment pourrait-il parer à la fois en ce moment à une attaque au dedans et au dehors? Les représentants des puissances lui inspirent du courage, mais ils ne pourront le mettre en œuvre que s'ils agissent plus résolument. Il n'y a cependant pas encore grande apparence qu'il en sera ainsi. Toutefois, deux vaisseaux de guerre français et deux anglais de la flotte en station près des Dardanelles sont allés sous voiles pour se rendre à Alexandrie. Cette petite expédition fera peu de chose, s'il est question de contraindre Méhémet-Ali à rendre la flotte turque. (D'autres nouvelles du 11 nous ont annoncé que le projet de cette expédition était abandonné.) (Gaz d'Augsb.)

ANGLETERRE. — Londres, 26 septembre.

On dit que le comte Pozzo di Borgo ne reviendra plus en Angleterre occuper son poste diplomatique.

On écrit de Bombay, 20 juin: La marche de notre armée vers Caboul est triomphale. Le roi est entré en triomphe à Candahar; la population l'a reçu avec le plus vif enthousiasme. Dost Mahomed de Caboul s'est retiré dans une maison de plaisance appelée Ghirisk. On croit qu'il s'est ensuite mis en route pour rejoindre les Perses. Le shah Soojah a été couronné le 8 du mois dernier à Candahar. L'armée doit rester un mois à Candahar pour se remettre de ses fatigues. Il paraît que le voisinage de nos troupes a déterminé une insurrection dans Caboul; quelques canons de l'Ameer ont été

saisis par la populace. Le shah a du reste reparé devant Herat, avec une artillerie formidable et à la tête de 40 à 60,000 hommes. C'est une sorte de déclaration de guerre contre nous. Si cette nouvelle est exacte, nous devons tâcher de nous assurer de Herat le plus tôt possible; des officiers anglais et de l'artillerie ont dû être déjà dirigés vers cette place, pour la fortifier.

Un rapport officiel contient quelques détails sur les dernières opérations, ayant pour but de replacer sur le trône S. M. le shah Sooh-Ool Moolk. Des hommes armés et à cheval sont venus par bandes au-devant du shah, protestant de leur dévouement pour sa personne. Le peuple s'est approché du camp avec des démonstrations de confiance absolue. Les sirdars qui avaient tenu la ville de Candahar dans la terreur pendant quelque temps, se sont enfuis à notre approche. Il paraît qu'ils avaient tenté d'exciter le peuple en l'appelant au secours de la religion, menacée par l'invasion des infidèles. Les sirdars, au nombre de 2,000 cavaliers, sous les ordres du Rahim dil Khan et Necho dil Khan, ne nous ont pas fait d'autre mal que de massacrer quelques trainards. Ils ont aussi pratiqué des coupures pour faire prendre à la rivière qui fournissait l'eau à notre camp une autre direction: un des chefs les plus importants de cette remuante tribu, Haje Khan Kakur, à la tête de 200 cavaliers, a fait sa soumission au shah.

Parmi les soumissions d'autres personnages, on remarque celles d'Abdool Muejed Khan, fils du shah Pussand Khan, gouverneur de Lash, et Ghoiam, à Khoondzad. Aussi les sirdars, privés de l'appui de leur influence, ont perdu courage.

Le rapport est signé par W. H. Macnaghten, au camp de Candahar, le 24 avril 1859. (Morning-Chronicle.)

FRANCE. — Paris, le 30 SEPTEMBRE.

Par ordonnance du 28 septembre, S. M. a nommé M. l'abbé Sibour, chanoine à Nismes, à l'évêché de Digne, et M. l'abbé Paysant, vicaire général de Bayeux, à l'évêché d'Angers.

On parle de quelques rassemblements à la Porte St.-Martin et dans les faubourgs. On dit que l'augmentation du prix du pain est le prétexte de ces rassemblements. Nous pensons que ces réunions d'ouvriers, qui obéissent à je ne sais quelle instigation secrète et anarchique, n'auront pas de suite fâcheuse, dans tous les cas l'autorité est en mesure, et s'il en est besoin, elle n'hésitera pas à faire rentrer dans l'ordre les instruments aveugles de certains fauteurs d'émeutes. (Correspondance.)

On lit dans le Moniteur parisien: « Les nouvelles qui nous parviennent sur les blés et farines annoncent que les affaires sont peu actives et que les cours moyens commencent à baisser. Les ventes faites par les meuniers ne se sont opérées qu'avec une diminution de un franc sur les cours de la semaine dernière. »

Le prix du blé a baissé cette semaine aux marchés de Houdan, Abbeville, Vic-sur-Aisne. A Caen, il y a eu de l'empressement à vendre aux derniers cours; les grains abondaient sur ces places. En Flandre, la hausse s'est maintenue. Il n'y a pas eu de variation sur les marchés de la Vienne et des Deux-Sèvres. »

M. Guinard dont le père est décédé dernièrement s'est constitué hier prisonnier à la Conciergerie.

M. Guinard était, comme on sait, contumace dans le procès d'avril. Son père étant malade, il n'avait pas cru devoir se constituer prisonnier.

Un nouveau journal va paraître incessamment sous le titre de Journal de la Réforme Electorale.

Le Courrier français s'occupant du projet que prépare M. Teste sur la vénalité des charges, et qui met en émoi tant d'intérêts, indique les bases principales de ce projet. Le ministre suivant ce journal, se propose d'attaquer le principe de la transmission des offices par les mesures suivantes: 1° le nombre des notaires a été calculé proportionnellement à la population de la France, en 1789; M. Teste, prenant pour base le dernier recensement, créerait de nouvelles charges qui ne seraient pas transmissibles, mais dont les titulaires jouiraient d'une sorte

d'inamovibilité. En même temps, les conditions d'admission deviendraient plus rigoureuses; on ne pourrait pas être notaire sans avoir subi les examens de la licence et sans avoir fourni un certain stage devant les tribunaux. Quant aux titulaires actuels pour empêcher le trafic scandaleux des charges, on n'autoriserait la transmission qu'après un exercice de dix ans, ou en cas de mort; 2° en second lieu, M. Teste a le projet de renfermer l'exercice des professions qui sont placées à l'abri du privilège dans les limites de la loi, l'arrêté que l'an 9 et les réglemens ultérieurs leur avaient tracés.

Les journaux ont publié dernièrement de nombreux extraits d'une brochure attribuée à lord Brougham. La lettre suivante vient d'être adressée à ce sujet à un journal:

« Monsieur le rédacteur, Il a paru dernièrement une brochure que la plupart des journaux attribuent à lord Brougham. Il me prie, en conséquence, de donner toute publicité à la lettre suivante:

« J'ai appris à ma grandissime surprise, que l'on m'attribue à Paris une brochure sur les affaires de la France. Je n'en sais pas même le titre, encore moins l'ai-je écrite; et, d'après ce que j'en ai entendu dire, rien ne saurait être plus diamétralement opposé à toutes mes idées que son contenu.

« Agrérez, M. le rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

« Le colonel baron DE HOWDEN, pair d'Angleterre. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, le 25 septembre.

(Correspondance particulière.)

Parmi les membres de la commission des fueros qui s'opposaient à la conservation des privilèges si essentiels pour la pacification complète du pays, on distinguait MM. Arguelles et Mendizabal. On ne doute pas que la majorité des membres de la commission consacrerait le principe de l'admission.

Ce matin, il y a eu grand conseil extraordinaire des ministres. Tous les membres du cabinet, à l'exception du président du conseil, ont dû se rendre ensuite auprès de la commission des fueros, pour discuter cette importante question.

La séance de la chambre des députés n'a offert aucun intérêt. L'arrivée de M. Almerix, attaché à l'ambassade d'Espagne à Paris, a donné lieu à de nouveaux commentaires; on le savait porteur de dépêches du marquis de Miraflores pour le gouvernement. On assure que dans ces dépêches l'ambassadeur demandait à la cour des instructions sur la conduite à tenir vis-à-vis du prétendant. Le bruit court que le gouvernement n'accordera à don Carlos aucune pension sans avoir préalablement exigé de lui et des siens un serment de fidélité au trône d'Isabelle II.

On écrit de Bayonne, 27 septembre: Les bataillons navarrais d'abord concentrés à Estella, ont pris le parti de se rendre à Victoria pour y faire leur soumission.

Le château de Guevara, encore occupé par une garnison carliste est une très-forte position. Il est construit dans le roc. Il a toujours servi de dépôt pour les réserves de guerre de l'Alava. Il renferme de l'artillerie de gros calibre; des mortiers, des bombes, toutes sortes de projectiles et de munitions de guerre. La garnison se compose de 4 compagnies d'infanterie, une de vétérans, une de grenadiers d'Alava, 2 de Castille, et une d'artillerie sous les ordres de Gabedia, commandant les forces d'Alava. Le château-fort est muni de vivres pour dix mois, et l'eau est fournie abondamment par trois puits intérieurs.

Un certain nombre de Castillans ayant fait partie des bataillons d'Urbistondo, se sont rendus à l'armée de Cabrera; d'autres forment des partidos ou bandes de guerillas.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Le chef du service maritime à M. le ministre de la marine. Bayonne, le 28 septembre.

Le commandant Mathieu m'écrit que M. Laffitte a reçu, le

Feuilleton.

BEAUX-ARTS. — SALON DE 9.

(Nouvième article.)

MM. Pollet. — Jehotte. — Geerts. — Tuerlinck. — J. Geefs. — Al. Geefs. — Puyenbroeck. — Lequien. — Ferens. — Delemmer. — Bueckens. — Triqueti.

Nous continuons la revue de la sculpture, que le défaut d'espace nous a forcé hier d'interrompre.

Après M. Geefs et M. Simonis, nous croyons juste de citer l'ouvrage d'un sculpteur dont le nom est inconnu encoré, mais qui mérite assurément de sortir de la foule. C'est de la Esméralda de M. Pollet que nous voulons parler. Notre-Dame de Paris a donc enfin inspiré une œuvre d'art. Ce que la peinture a tenté en vain, la sculpture l'a heureusement accompli. Nous en félicitons sincèrement M. Pollet. Ce n'est encore qu'une statue de plâtre; mais on peut deviner ce que serait une aussi gracieuse figure exécutée en marbre. Esméralda est assise sur une chaise gothique habilement dissimulée par des draperies négligemment jetées; la jeune bohémienne s'est débarrassée de ses vêtements; elle est presque nue, et c'est dans ce moment que le nom de Phœbus, écrit par son intelligente chèvre, attire son attention. Cette vue la plonge dans une douce rêverie; son attitude est tout à fait naturelle. Son bras, appuyé sur le dossier de la chaise, rompt avec beaucoup de bonheur la sécheresse qu'aurait eu cette partie de la composition. En somme, c'est une statue pleine de grâce et qui a mérité de fixer l'attention de tous les visiteurs du salon. Nous croyons que M. Pollet a sagement évité l'écueil où tant d'autres artistes ont succombé lorsqu'ils ont abordé ce sujet, en dégageant son Esméralda de ce vêtement de soie que le romancier a pu décrire, mais dont on a fait des oripeaux chaque fois que le pinceau ou le ciseau a voulu le reproduire. C'est en ce sens que son idée est neuve et annonce une nature vraie de sculpteur. Nous ferons cependant une observation à M. Pollet. Il nous semble avoir suivi un peu trop à la lettre le roman dans les formes délicates qu'il donne à la Esméralda. Le corps de la jeune fille nous semble manquer un peu de cette ampleur que le regard exige en

sculpture. Il est des conditions auxquelles cet art ne saurait se soustraire; la maigreur même y doit paraître étoffée. Nous croyons que le buste ne perdrait rien de sa souplesse et de son air de jeunesse à présenter de plus riches contours. Quoiqu'il en soit, le mérite de cette composition est incontestable. Notre habitude n'est pas de voir l'homme derrière l'œuvre; mais qu'on nous permette d'y déroger dans cette circonstance. Il nous est revenu que M. Pollet, qui remplit chez M. Geefs les modestes fonctions de praticien avec toute l'abnégation qu'impose la nécessité, qui fait enfin du métier quand il pourrait faire de l'art, a pris sur ses nuits le temps qu'il a dû consacrer à cette composition; on nous a dit encore que M. Pollet est dans l'impossibilité matérielle de l'exécuter en marbre. Si les choses sont ainsi, comme nous n'en doutons pas, nous désirons vivement qu'un de ces riches amateurs qui se font gloire de protéger les arts, ait assez de foi dans le talent de M. Pollet pour lui acheter sa statue et le mettre à même de l'exécuter telle que nous ne pouvons la voir encore. En faisant une bonne action, il ne ferait pas un mauvais marché.

Nous voudrions épargner la critique à M. Jehotte. C'est un artiste consciencieux qui travaille beaucoup, à qui, par exemple, la cathédrale de Malines doit un de ses plus beaux ornements. Cependant nous ne pouvons lui faire l'injure de passer sous silence la statue qu'il a envoyée au salon et qu'il doit regarder comme son œuvre capitale. Cette statue représente une Baigneuse, au moment où, sortie de l'eau, elle saisit ses vêtements pour s'en couvrir. Disons tout de suite qu'elle manque surtout de distinction et de noblesse. Nous ne parlons point du type vulgaire du visage. Le visage dans la sculpture n'a pas l'importance qu'on lui donne en peinture. Privée de la couleur, le statuaire dissimule sur toute l'œuvre l'expression que les traits seuls ne rendraient souvent que d'une manière incomplète.

Nous aurions désiré sans doute dans la Baigneuse de M. Jehotte un visage plus noble, un visage qui eût par exemple la beauté sévère que présente un de ses bustes représentant une femme de Rome. Mais c'est du style même des formes du corps que nous voulons parler. Elles peuvent être vraies; mais elles n'ont point ce cachet de poésie que l'on cherche dans la sculpture. Ce tart, que nous avons reçu des Grecs; ne doit jamais mentir à sa délicate origine. Le paganisme avait divisé la forme humaine pour la rendre digne de matérialiser leurs dieux. Que le sculpteur n'oublie pas que forme, dans la langue même des Romains qui avaient

hérité de leur goût en partageant leur croyance signifiait beauté. Le ciseau de M. Jehotte nous semble avoir manqué surtout d'imagination. Sa Baigneuse a grand tort de se laisser surprendre dans ce déséquilibre, catilgyge surtout comme elle l'est. Sans doute, M. Jehotte nous trouvera bien difficile et se demandera ce que nous aurions voulu. Ce que nous aurions voulu, nous le lui dirons franchement: une idée gracieuse, un sentiment plus naïf qui séduisit le regard. Nous aurions voulu que sa Baigneuse toute peureuse et frissonnante se dérobat à une indiscrette curiosité et dissimulât le luxe de ses contours au lieu d'en faire gloire, nous aurions voulu qu'on eût pu dire avec le poète en voyant sa statue:

... C'est un astre qui brille Qu'une fille Qui sort d'un bain au flot clair, Et frissonne Toute mouillée au grand air.

Telle qu'il l'a exécutée, la composition de M. Jehotte n'a point cette poésie; c'est un portrait de haut en bas, et le plaisir qu'on peut éprouver à la voir n'est qu'une affaire d'opinion. Ce n'est pas sans regret que nous disons ici notre pensée. Le sculpteur surtout doit passer par un travail si long et si ingrat pour montrer au public l'enfant de son imagination, qu'il faut user d'une grande réserve quand on juge en dix lignes ce qui a coûté six mois de travail. Nous le sentons bien; mais enfin l'œuvre est là, il faut la juger ou se taire. Quand l'artiste a le mérite de M. Jehotte, nous croyons de notre devoir de la juger. M. Jehotte a envoyé plusieurs autres ouvrages au salon. Citons d'abord un bas-relief de ronde-bosse, représentant la Mater dolorosa, dans une espèce de médaillon. C'est une composition sévère et d'une expression tout-à-fait convenable. Le portrait de M. Roupe, exécuté de souvenir, fait honneur à la mémoire de l'artiste.

Une scène du déluge de M. Charles Geerts, groupe colossal en plâtre, est placée au bas du grand escalier par où a lieu la sortie. Cette particularité nuit beaucoup à l'effet de cet ouvrage dont on ne peut trouver le point de vue, outre que le public, pressé de sortir, ne le regarde que d'une manière distraite. Cependant l'ouvrage est loin de mériter ce dédain. Si M. Geerts n'a pas cherché à être original, et peut-être était-ce impossible dans un sujet presque épuisé, il a voulu montrer toute la science de composition qu'il possède. La figure principale, celle du père qui soutient sa femme et son en-

27. La nouvelle que la commission, nommée par les Cortès pour l'examen de la question des fueros, s'est prononcée, à une grande majorité, pour leur maintien.

HOLLANDE.

On a déjà vu que l'*Arondbode* et le *Handelsblad* ne veulent ni de la responsabilité ministérielle ni d'un système d'élections directes. Les principes libéraux comptent pour défenseurs l'*Arnhemse Courant*, le *Nederlander* et le *Noord Brabander*. Le *Nederlander*, qui a pris à La Haye la place de l'*Onpartij-dige*, appartient à l'opposition, mais il manque d'une direction uniforme; il n'a pas de rédacteurs en titre et se contente d'insérer les articles que le public lui adresse. Le *Noord Brabander* est un journal catholique qui se publie à Bois-le-Duc. Voici quelques extraits d'un article que ce journal vient de publier :

L'appel que le savant jurisconsulte Doncker-Curtius a fait à la nation, doit sans aucun doute avoir trouvé de l'écho dans le cœur de tout Néerlandais ami de son pays et de la liberté. Que des actions de grâce soient rendues au citoyen qui, à l'époque solennelle à laquelle nous touchons, a élevé la voix avec tant de noblesse et de raison pour rappeler à ses compatriotes que ceux qui vivent sous un gouvernement constitutionnel ne doivent pas seulement obéir à ce gouvernement, mais aussi y prendre part et s'efforcer de l'améliorer par tous les moyens qui ne sont contraires ni aux lois ni à l'ordre public.

La première garantie politique que nous devons réclamer, celle sans laquelle le système représentatif n'est qu'un régime défectueux, c'est la responsabilité ministérielle. Quelle autorité possède la loi fondamentale, dans un état où le chef suprême est inviolable et où ses ministres peuvent s'abriter derrière cette inviolabilité et se soustraire à l'action des lois? Quelle garantie possède le peuple, quand il ne lui est pas permis d'arrêter ceux qui abusent de leur pouvoir? A quoi sert une loi fondamentale, quand elle ne peut pas être maintenue sous tous les rapports, quand ce contrat n'est pas à l'abri de toute atteinte, quand l'exécution n'en peut pas être assurée? Loin d'être un bienfait pour les peuples, une loi fondamentale sans responsabilité ministérielle est le chantage de la liberté (*Kanker der vrijheid*); elle est la forme sous laquelle l'oppression peut se développer sans obstacle et sans danger.

Avec une pareille loi fondamentale entre les mains et le mot dérisoire de liberté sur les lèvres, on peut tout imposer à un peuple, on peut tout exiger de lui, pourvu que ce qu'on lui impose et ce qu'on exige de lui soit prescrit suivant des formules déterminées et conformément à la lettre de l'un ou de l'autre article de la loi. En vertu d'une pareille constitution, le gouvernement peut tout, la nation rien. Cette loi fondamentale une fois publiée, tout est dit. Car, qui l'interprète? le gouvernement. Qui l'exécute? le gouvernement. Qui la garde? le gouvernement. Le gouvernement est donc son propre juge, son propre censeur, son propre gardien?

Une loi fondamentale sans responsabilité ministérielle, est un non-sens, un jouet, un objet de dérision.

La discussion qui s'est élevée au sujet de la force obligatoire de la loi fondamentale, a amené le *Handelsblad* et l'*Arnhemse Courant* à examiner l'origine et le caractère de cette constitution. L'*Arnhemse Courant* soutient que c'est un contrat entre la maison d'Orange et le peuple des Pays-Bas, que la séparation de la Belgique a rendu nécessaire un nouveau pacte et que les notables doivent être convoqués comme ils l'ont été en 1814 pour élire l'assemblée chargée d'arrêter les nouvelles institutions de la Hollande. Le *Handelsblad* est d'un autre avis; il prétend que la loi fondamentale n'a pas été abrogée par le fait de la reconnaissance de notre indépendance, qu'il faut se contenter de la modifier, et que si elle cessait d'être en vigueur, la maison d'Orange rentrerait en possession de la souveraineté qui lui a été dévolue en 1815. A cela voici ce que répond l'*Arnhemse Courant* :

« Sans doute il était immense le nombre de ceux qui ont applaudi en voyant offrir la souveraineté à Guillaume d'Orange; mais ni le peuple, ni ses organes, n'étaient assez bas pour vouloir aliéner par la pour eux et pour leurs descendants leur antique liberté et pour se soumettre comme des esclaves à un maître absolu.

» Ils avaient trop de noblesse et de délicatesse pour stipuler expressément des conditions qu'ils savaient conformes aux sentiments de leur auguste compatriote et de ses ancêtres. Ils se rappelaient encore ces belles paroles de Guillaume IV : « C'est un honneur pour moi d'être né et d'avoir été élevé dans un pays libre. Il n'est pas de plus grand bonheur, ni d'objet plus digne

fant, est vigoureusement traitée. Les muscles fortement accusés indiquent la surexcitation d'énergie que lui donne le désespoir. Le souvenir de la tête de Laocoon n'a-t-il pas inspiré M. Geerts? C'est une observation que nous lui soumettons sans prétendre en aucune façon l'accuser de plagiat. Peut-être la pose de la femme renversée sur le genou de son mari manque-t-elle un peu de cette grâce que l'on exige de la sculpture même dans des sujets aussi terribles. C'est en résumé une œuvre distinguée, et malgré notre prévention contre le colossal dans les arts, nous reconnaitrons qu'un des plus grands sujets bibliques qui ait jamais échauffé l'imagination des artistes, supportait (en sculpture, entendons-nous), ces prodigieuses dimensions. Mais pourquoi ce groupe n'a-t-il point été placé ailleurs, dans la cour, par exemple, où l'on aurait bien pu lui ménager un abri contre les injures de l'air? Je dénie bien qu'on puisse s'en faire une idée juste du haut de l'escalier, le seul point de vue où il soit possible d'en embrasser l'ensemble.

M. Geerts a exposé encore un *Christ mourant sur la croix*, également en plâtre. M. Geerts a emprunté à la peinture ancienne le type et jusqu'à la pose de cette figure. Ce n'est pas une critique que nous faisons. Nous constatons un fait et l'on aurait tort de nous reprocher de l'accuser de calque. En peinture, ces sortes d'imitations prennent le nom de pastiches. Nous ne savons comment on les appelle en sculpture.

Nous en dirons autant de l'*Ecco homo* de M. Tuerlinck. C'est une statue en plâtre fort bien exécutée, qui reproduit exactement le type de la figure du Sauveur et l'attitude particulière que la peinture lui a donnée dans ce moment de sublime souffrance où, la nature divine de Jésus ayant cédé toute entière à son humanité, il représentait l'image la plus parfaite de l'homme dévoué en naissant à la douleur.

M. Geerts a, comme on sait, deux frères qui n'ont pas craint d'entrer après lui dans la carrière où il a obtenu de si beaux succès. L'un d'eux, M. Joseph Geefs, a été récompensé de son audace par le prix qu'il a obtenu à Paris. Cet artiste a envoyé au salon plusieurs de ses ouvrages, parmi lesquels on remarque un Masaniello fort bien fait. Le buste en marbre de M. Gallat attire surtout l'attention, à cause de la grande réputation du peintre et du mérite d'exécution qu'il présente. Nous aurions voulu que M. Joseph Geefs évitât le collet de l'habit moderne qui est plus lourd encore en marbre que sur la toile, et ce n'est pas peu dire. M. Aloys Geefs, le second frère du célèbre sculpteur, a exposé une *Béatrix* en marbre. C'est un tout jeune homme qui commence et qui sous les yeux de son frère ne peut manquer, si

d'exciter l'ambition de l'homme, que d'être aimé d'un peuple libre... » Et voilà la nation que le *Handelsblad* dépeint comme un vil ramas d'esclaves!

« Le prince a accepté la souveraineté qu'on lui offrait (on n'offre que ce dont on peut disposer) sous la garantie d'une sage constitution qui assurerait notre liberté contre tous les abus possibles. — Une offre et une acceptation sous garantie ne constitueraient-elles pas un contrat, aux yeux du *Handelsblad*? »

Ce qui donne de l'intérêt à cette polémique, c'est l'approche de la session législative, qui s'ouvrira le 21 octobre, et dans laquelle les mêmes questions seront probablement débattues. Si les états-généraux déclarent qu'il y a lieu à modifier la loi fondamentale, les états provinciaux adjoindront aux membres ordinaires de la 2^e chambre un nombre égal de membres extraordinaires. La 2^e chambre, ainsi doublée, ne pourra prendre une résolution sur la loi fondamentale qu'à la majorité des trois quarts des voix et en présence des deux tiers des membres de l'assemblée.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 2 octobre.

Le roi, après l'inauguration de l'embranchement du chemin de fer, de Landen à St-Trond, ira, dit-on, passer quelques jours à son château d'Andenne.

— Les bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, ont l'honneur d'informer les intéressés qu'en exécution d'une résolution du conseil communal, en date du 21 du présent mois, il sera fait, à partir du 1^{er} octobre prochain, un premier remboursement de 25 pour cent sur les obligations des divers emprunts de la ville, échues jusqu'au 1^{er} juillet dernier.

Les porteurs de ces obligations sont invités à se présenter pour ce remboursement partiel; savoir : pour les emprunts de 400,000 fl. et 700,000 fl., au bureau de M. le receveur de la ville; et pour ceux de 5,500,000 fr. et 4 millions, soit à Bruxelles, au trésor de la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale, soit à Paris, chez MM. De Rothschild frères.

Les intérêts à échoir le 30 de ce mois de ces obligations, seront payés en même temps, sans préjudice de ceux à courir depuis ce jour jusqu'au remboursement sur les trois quarts restants desdites obligations.

Bruxelles, le 1^{er} octobre. — (3 heures). La malle estafette de Paris était de beaucoup en retard, on ignorait les cours à l'ouverture de la bourse; généralement on croyait à une baisse légère, aussi l'actif espagnol était demandé à 26 et offert à 26 1/4, mais probablement que les nouvelles apportées par pigeons démentaient la baisse puisque les prix se sont graduellement élevés à 26 1/4 3/8 1/2 A., ainsi coté. Les affaires ont été assez animées. Cours de fermeture 27 A. Primes à un mois, toujours demandées à 28 dont 1 1/2.

Fonds de l'Etat : Dette active 2 1/2 p. c. 54 5/8 P., 5 p. 101 et P., 4 p. c. 92 1/2 et A., 5 p. c. 71 1/4 P. Société Générale titres en nom fl. 740. Société de Mutualité 1027 50 (102 5/4) P., Banque de Belgique 745 (74 1/2) P., Société de commerce 1090 109.

MARCHE DES HUILES.

Les cours sont faibles et peu d'acheteurs : huile de colza comptant fl. 47, octobre 46 5/4, novembre et décembre 46 1/2; huile de lin 45; tourteaux de colza fl. 85 1/2, de lin 155 à 158.

Anvers, deux heures 5/4 — par voie télégraphique — Ardois 27 27 1/8. Amsterdam, 30 septembre. (5 heures.)

Le cours des obligations Ardois était faible au commencement de la Bourse, par suite de la réaction venue d'Anvers, mais il se sont relevés au-dessus du prix de la veille. 26 1/4 5/8 11/16 3/4, coupons 25 5/4 24 5/4. Dette active 2 1/2 p. c. 53 1/4 à 5/16, 5 p. c. 101 3/4 5/8, billets de change 25 11/16 5/4.

LIÈGE, LE 2 OCTOBRE.

Lundi dernier 30 septembre, pendant la cérémonie qui a eu lieu à la cathédrale en commémoration des victimes du combat de Ste-Walburge, M. A. de cette ville qui s'y trouvait, pressé dans la foule, eut sa montre enlevée de la poche du gilet, ce dont il ne s'aperçut qu'après l'office.

Aussitôt il en fit sa déclaration à M. le commissaire de police du quartier du Sud, qui dressa acte de la plainte et en donna communication à MM. ses collègues, comme cela se pratique en pareille circonstance.

Chacun des agents de police de cette ville était occupé à faire la recherche de l'objet volé, lorsque par le hasard le plus extraordinaire, l'auteur de cette soustraction a été découvert hier dans la soirée, et voici comment :

Le nommé Jean Rosebaum, né à Cologne, musicien au 3^e régiment d'artillerie en garnison en cette ville, ayant déjà été arrêté l'an dernier sous prévention d'un vol d'argent commis à la station du chemin de fer à Ans, et mis en liberté par le conseil de guerre de cette ville, se trouva hier soir pris de boissous

nous en jugeons par ses essais, de devenir un jour un artiste de mérite. Il n'ignore pas sans doute lui-même que sa Béatrix est une réminiscence de la Françoise de Rimini. Un pareil emprunt est bien permis en famille. D'ailleurs c'est surtout au mérite d'exécution que nous nous sommes arrêté en étudiant ce buste et nous ne saurions trop répéter combien un semblable début promet.

Nous ne nous montrerons pas aussi indulgent à l'égard de M. Puyenbrouck, qui n'a pas la même excuse que le jeune Aloys Geefs, élève encore, pour se permettre une imitation aussi flagrante que celle dont le buste intitulé, je crois : *Moderne*, fait naïvement parade. Si M. Geefs n'avait pas imaginé la délicieuse expression de visage de sa Françoise de Rimini, M. Puyenbrouck n'aurait jamais songé à faire le buste dont je parle. M. Puyenbrouck aurait beaucoup mieux fait de copier tout honnêtement la Françoise que d'y mettre du sien. Car la pauvreté de sa propre imagination venge suffisamment M. Geefs.

M. Lequien, sculpteur français, a envoyé une petite statue en marbre, que le livret nomme la *France*, mais que chacun prend pour Louis XIV drapé à l'antique. Il faudrait éclaircir cela. Peut-être le livret s'est-il trompé.

Il y a prodigieusement de bustes-portraits à l'exposition. M. Feyens seul en a envoyé sept. La tête de M. Rouppe se trouve reproduite plusieurs fois. Cela se conçoit. Le portrait de M. Gendebien se trouve également au salon. Cet honorable représentant a même été figuré en statuette de bronze par M. Deller. Cela se conçoit encore. Mais ce qui est plus difficile à comprendre, c'est que tant d'honnêtes gens consentent à paraître ainsi en effigie au carcan de la publicité. Un portrait annonce déjà une grande condescendance; mais un buste qui met la laideur en relief, un buste qui souvent même enlaidit les plus jolis visages en révélant l'irrégularité de leurs traits, quelle abnégation ne dénote-t-il pas? Car si les modèles avaient seulement un grain d'amour-propre, à combien de procès en calomnie ne devrait pas donner lieu une aussi curieuse exhibition de bêtes laideuses?

M. Buckens, l'habile fondeur en bronze qui habite Liège pour être plus à la portée des matériaux nécessaires aux opérations délicates d'un art qu'il a pour ainsi dire importé dans son pays, n'a exposé qu'un *Baudouin à la Hâche* que nous connaissons déjà et une petite statuette de Charles-Quint, où l'on retrouve toute la perfection qu'il apporte à ces sortes d'ouvrages. Citons encore un bas-relief en bronze de M. Triquet de Paris, représentant Thomas Morus entouré de ses enfants et les préparant à sa mort prochaine.

dans la rue derrière la Magdelaine, où il fit rencontre d'un négociant de cette ville, qu'il attaqua et maltraita.

Celui-ci forma plainte au bureau de la permanence; un agent de police se transporta sur les lieux de la scène et invita Rosenbaum à se rendre à l'hôtel-de-ville pour y être interrogé par le chef de service sur les faits qui lui étaient reprochés par la personne qu'il avait attaquée et maltraitée sans motif.

Introduit au bureau de la permanence, Rosenbaum, sur les observations du chef de service, se mit dans un accès de colère inconcevable. Il ôta sa redingote, chercha à s'emparer du sabre d'un garde pompier qui se trouvait présent et voulut donner un coup de pied à l'inspecteur de police chef de service.

A cause de ces violences, Rosenbaum fut déposé au violon; mais à peine était-il sorti du bureau de la permanence que l'inspecteur de police, voulant mettre de côté la redingote de Rosenbaum, s'aperçut qu'elle contenait dans une poche de derrière un objet assez lourd et s'assura que c'était une montre.

Trouvant extraordinaire le dépôt d'une montre dans une poche de derrière de redingote, il l'examina et reconnut qu'elle se rapportait à celle volée et dont il avait le signalement. Il fit appeler le propriétaire et celui-ci le reconnut.

Dans l'instruction faite par M. le commissaire chef de la permanence, Rosenbaum a soutenu avoir acheté cette montre hier matin, à un homme dont il ne connaît point le nom, tandis que d'après la déposition de Marie Seimers, tenant maison de débauche rue des Walles, avec laquelle il vit depuis plusieurs années, il était porteur de cette montre lundi dans l'après-dîner.

Elle a ajouté que lui ayant demandé d'où provenait cette montre, il lui avait fait croire qu'il l'avait reçue en nantissement d'un camarade auquel il avait prêté de l'argent.

Un enfant du sexe féminin, paraissant âgé de 10 à 12 jours, enveloppé dans des langes et reposant dans un panier, a été trouvé hier, vers 5 heures du matin, exposé sur un trottoir rue des Carmes. Il a été remis à l'hospice de la Maternité et la justice informe.

On lit dans le *Journal des Flandres* :

La curiosité publique est assez vivement excitée par l'annonce du prochain mariage du roi Guillaume avec Mlle. la comtesse Henriette d'Outremont. Nous n'osons pas encore garantir l'exactitude de cette nouvelle; cependant elle prend beaucoup de consistance, et des personnes ordinairement bien informées croient savoir qu'elle est très-fondée. Du moins paraît-il certain que le roi Guillaume désire vivement cette union, qui contrarie tant sa famille. S'il abandonne ses projets c'est qu'il aura cédé aux représentations de ses enfants et à celles des familles régnantes de Prusse, de Russie et de Nassau. En attendant que les événements éclaircissent cette affaire assez mystérieuse, voici sur Mlle. d'Outremont et sur sa famille des détails qui seront lus avec intérêt et dont nous garantissons l'authenticité.

Mlle. Henriette d'Outremont est sœur de M. le comte d'Outremont qui a épousé M^{me} la princesse de Ligne (M^{me} Duras), mère de notre ex-envoyé extraordinaire à Londres, M^{me} Henriette d'Outremont aujourd'hui âgée de 43 ans. Elle était dame d'honneur de feu la reine Wilhelmine. Sa sœur remplait en ce moment encore les mêmes fonctions auprès de la princesse d'Orange. A la mort de la reine, M^{me} Henriette quitta la Haye, et revint en Belgique malgré les vives instances du roi Guillaume qui lui a toujours témoigné beaucoup d'attachement. Il y a un an environ elle est retournée à la Haye avec son frère, le comte d'Outremont, cousin germain de l'ambassadeur belge à Rome. Si nous sommes bien informés, c'est vers le mois de février passé que le roi Guillaume proposa le mariage à M^{me} Henriette. Cette dame ne refusa point cette offre si honorable pour elle, mais elle dit au roi qu'après une pareille déclaration il lui était impossible d'habiter La Haye, jusqu'à ce que leur situation respective eût été nettement dessinée. Depuis lors, M^{me} la comtesse habite la Belgique. Cette fermeté assez rare jointe au caractère obstiné du roi, n'ont fait qu'affermir S. M. dans sa résolution.

Les adversaires de ce mariage insistent entr'autres sur cette circonstance que M^{me} Henriette d'Outremont n'est pas noble du côté maternel. En effet, le comte d'Outremont (père de M^{me} Henriette) a épousé la veuve d'un négociant d'Anvers. De cette union sont sortis le chambelland du roi Guillaume, la dame d'honneur de la princesse d'Orange et la future reine de Hollande.

On lit dans le *Messenger de Gand* :

« La réunion du meeting, indiquée dans la séance précédente, dont nous avons rendu un compte sommaire, a eu lieu hier au soir au milieu d'un très-grand concours d'auditeurs. On remar-

C'est une composition exécutée avec beaucoup de goût, où l'auteur a réuni les portraits dus au pinceau d'Holbein. Aussi se ressent-elle de la raideur un peu gothique de ce vieux peintre.

Telles sont à peu près toutes les œuvres que la sculpture compte au salon. Nous devons rendre cette justice à la commission, que pour la première fois les statues se sont trouvées convenablement logées, au lieu d'être éparpillées ou reléguées sous le vestibule, comme aux expositions précédentes. La sculpture méritait en effet cet honneur. Il est inutile, je crois, de faire observer à nos lecteurs combien le salon de cette année l'emporte, sous ce rapport, sur tous les salons qui l'ont précédé depuis 1850. Ce n'est plus seulement M. Geefs qui en fait le mérite principal et presque unique. Mais la statue de M. Simonis est venue partager l'admiration de la foule et montrer que la supériorité du premier sculpteur belge n'a point découragé ses rivaux. Nous en éprouvons une satisfaction bien vive. Car bien qu'on ait voulu faire croire à un parti pris chez nous de déprécier l'art en Belgique, nous n'en continuerons pas moins à proclamer les gloires qu'il met au jour, tout en conservant le droit de les discuter. Nous aimons surtout la sculpture de passion, et c'est sans doute ce qui fait que nous nous sommes étendu sur les progrès surprenants qu'elle a faits depuis quelques années. Maintenant nous ne lui dirons pas adieu sans réitérer le vœu que nous avons fait de voir les chambres mettre le gouvernement à même d'encourager plus efficacement l'art qui peut se passer le moins de son aide. Il y a tant de beaux monuments à faire dans les grandes villes de la Belgique, que le défaut de fonds laisse seul en projets. Il n'est pas de ville d'Allemagne qui n'élève une statue à l'homme qui l'a le plus illustrée. L'exemple serait bon à suivre chez nous. Pour moi, je ne passe point sur la place de la Calendre, à Gand, où fut assassiné le grand Artavelede, sans songer à l'ingratitude de sa patrie, qui me lui a pas même accordé un buste.

Nous voulions terminer aujourd'hui notre revue du Salon. Mais quelque fatigue que nous en éprouvions, nous ne pouvions sans partialité passer devant à terre sur la gravure et sur la lithographie qu'il nous reste encore à examiner, pour arriver au terme de notre carrière. On ne prête pas généralement assez d'attention aux sèpias et aux aqua-relles et autres menues productions de l'art du dessinateur, qui se trouvent ainsi être les souffredouleur des expositions. Nous nous proposons, dans notre prochain et dernier article, de réparer cette injustice.

E. R.

(Indépendant.)

que dans la salle un nombre inaccoutumé d'ouvriers de fabrique. MM. Jottrand, Bartels et Kats sont arrivés de Bruxelles et assistent à la séance.

M. Kats rappelle que l'objet de la réunion du 15 était la triste position des classes ouvrières et qu'il s'agit maintenant de continuer à s'occuper de la recherche des moyens propres à améliorer cette position. Après quelques nouvelles exhortations aux ouvriers pour qu'ils s'entendent avec les fabricans, il annonce qu'il va être donné lecture d'un projet de pétition rédigé par le comité du meeting et ayant pour but de demander aux chambres qu'elles avisent aux moyens de finir la détresse de l'industrie.

M. l'avocat Spilthoorn lit cette pétition.

Cette lecture terminée, un ouvrier fileur demande la parole. Il faut voir le mal tel qu'il est et chercher le remède là où il se trouve, dit-il en substance. Avant la révolution, on a diminué le salaire de l'ouvrier, on l'a surtout diminué depuis. Nous nous sommes toujours soumis à ces réductions, mais aujourd'hui c'est devenu impossible, par la raison qu'avec ce que nous gagnons, nous ne pouvons plus vivre. Ce n'est pas qu'il faille en vouloir aux fabricans, eux aussi sont dans la gêne, eux aussi souffrent à leur manière; ils ne peuvent faire autrement qu'ils ne font; leur demander davantage serait être injuste, ce serait vouloir l'impossible. C'est ailleurs qu'il faut s'adresser.

Voici ce que moi je propose au nom de mes compagnons d'atelier ici présents. Mercredi prochain, à 9 heures du matin, il y aura réunion générale de la classe ouvrière à la place du Vendredi; mes compagnons et moi, nous nous y trouverons et nous y invitons tous les ouvriers en peine. De la place du Vendredi nous nous rendrons tous ensemble à l'hôtel du gouvernement pour y faire entendre le vœu que les chambres soient convoquées et qu'elles s'occupent immédiatement des moyens de soulager nos souffrances en sauvant l'industrie cotonnière.

Nous demanderons un remède prompt, et pour qu'on nous écoute mieux, nous dirons ce qui est vrai, que nous mourons de faim. Je désire que la réunion proposée soit paisible, sans violence et sans désordres. Cependant si l'autorité croyait devoir s'opposer à notre démarche par la force ouverte, moi seul je m'avancerais pour parler à ceux qui seraient chargés d'exécuter ses ordres; et si le droit et la raison ne prévalaient pas, si je devenais victime de la violence brutale, alors mes camarades sauront ce qu'ils ont à faire.

Ce discours débité du ton de la plus chaleureuse conviction produisit sur l'auditoire une sensation profonde. Les compagnons de l'orateur le saluèrent de leurs acclamations et les membres du meeting lui témoignèrent vivement leur approbation. MM. Jottrand et Bartels, entr'autres, prennent la parole pour appuyer ses propositions, et joignent leurs vœux aux siens pour que la démonstration populaire du mercredi soit exempte de tout excès. Ils répètent aussi que les ouvriers ne doivent voir dans les fabricans que des amis dont les intérêts se confondent avec les leurs.

Le projet de pétition dont il a été donné lecture est ensuite approuvé et le meeting s'ajourne au dimanche 13 octobre.

Le chiffre des fabriques étant de 78 à 79, le nombre d'ouvriers sera considérable.

Le Belge, dans un article signé des initiales de Ad. B., dément l'assertion contenue dans l'article du *Messenger de Gand*, au sujet de M. Bartels; il affirme que celui-ci n'a pas quitté Bruxelles et n'a pas mis les pieds à Gand depuis le jour de l'inauguration du chemin de fer de Courtrai, et ce journal invite les autres feuilles à reproduire ce démenti.

On a dû poser hier à Namur les premiers rail-ways sur le chemin de fer.

On écrit de Menin, en date du 28 :

Les personnes venues de Lille nous disent que les ouvriers tiennent de nouveau la ville sur le *qui vive*. Ils ont proféré la menace de piller quelques fabriques. Cependant les fabricans leur donnent de l'ouvrage, et leur permettent même de travailler deux heures le soir auprès de la lumière. Les portes de la ville ont été fermées, et M. Bernard est parvenu à les apaiser momentanément, en leur faisant de grandes distributions de pain. Un régiment de troupes est arrivé à Douai. (*Nouveliste*.)

LE NAVIRE AMISTAD. — RÉVOLTE DE NÈGRES. — LEURS EFFORTS POUR RETOURNER EN AFRIQUE.

On a parlé il y a quelque temps de la rencontre faite, sur les côtes de New-York, par un bateau pilote, d'un brick suspect dont l'équipage déguenillé se composait de nègres et paraissait ne pas connaître sa position. L'apparition de ce navire a excité à New-York les plus vives inquiétudes, et plusieurs schooners de l'état ont été envoyés à sa recherche, ainsi que la frégate à vapeur le *Fulton*. Les dernières nouvelles des États-Unis nous apprennent que les alarmes ont cessé par la prise de ce navire, qui a été capturé par le brick de l'état *Washington*, capitaine W. Chauncey, dans Gardner's-bay, à l'ouest de la pointe de Montauk (Long-Island). Les journaux américains sont remplis de détails à ce sujet qui préoccupent vivement la curiosité. Nous en extrayons ceux qui nous ont paru les plus intéressans :

« Le *Washington* était occupé à prendre des sondes entre les pointes de Gardner et de Montauk, quand il aperçut mouillé près de la pointe de Culloden, un brick dont l'apparence était si suspecte que le commandant se crut autorisé à le faire arraisonner. Voyant, en approchant, un assez grand nombre d'hommes sur la grève qui allaient et venaient du bord à terre, il fit armer un canot et l'expédia sous le commandement d'un officier.

« En accostant, on vit sur le pont un assez grand nombre de nègres, parmi lesquels deux hommes blancs, qui s'avancèrent aussitôt le long du bord, en réclamant la protection de l'officier; ils répondirent à ses interrogations que le brick était espagnol, se nommait *Amistad*, cap. Ramonflues, et qu'il était parti de la Havane pour Guanaja, près du port Principe, avec cinquante-quatre nègres et deux passagers à bord. Les noirs, quatre jours après le départ, s'étaient révoltés, avaient assassiné le capitaine et trois hommes de l'équipage, et s'étaient emparés du navire avec l'intention de retourner à la côte d'Afrique. Pedro Montés, passager, et Jose Rués, maître des esclaves et propriétaire d'une partie de la cargaison, avaient été seuls sauvés du massacre, pour conduire le bâtiment.

« Après avoir louvoyé quatre jours dans le golfe de Bahama, ils firent route vers l'île de Saint-André, près de New-Providence, et de là atteignirent Green-Key, où les nègres firent de l'eau. De cette place, P. Montés mit le cap sur New-Providence, laissant les noirs dans la persuasion qu'il gouvernait sur les côtes d'Afrique, toutefois ils ne voulurent pas permettre que le navire entrât dans aucun port; ils se contentèrent de mouiller la nuit au large de terre.

« Pendant tout ce temps, la position des deux blancs était

déplorable : traités avec la plus grande dureté, ils avaient à chaque instant à craindre pour leur vie, et P. Montés, chargé de la route du navire souffrant horriblement de deux blessures qu'il avait reçues, l'une à la tête et l'autre au bras. Plusieurs fois les nègres lui intimèrent l'ordre de se diriger sur la côte d'Afrique, et, se défiant de lui, gouvernaient eux-mêmes pendant le jour, guidés par le soleil, mais la nuit Montés changeait la route et les ramenait près de leur point de départ. Ils demeurèrent trois jours sur les côtes de Long-Island, après quoi ils restèrent pendant deux mois en dérive en pleine mer, gouvernant parfois vers l'est, et, aussi souvent que les blancs le pouvaient, mettant le cap à l'ouest ou au nord, toujours dans l'espoir de rencontrer quelque navire de guerre qui les pût retirer de cette horrible position.

Plusieurs fois ils furent abordés par des bâtimens, entre autres par un schooner américain de Kingstown. Alors on faisait cacher les blancs, et les noirs faisaient des échanges. Ce schooner de Kingstown leur fournit une dame jeanne d'eau pour la modique somme d'un doublet (86 francs), et s'apercevant que les noirs avaient de l'or, il resta pendant trente-quatre heures amarré le long de l'*Amistad* pour trafiquer, bien qu'il s'aperçut que le navire n'était pas fort en règle. On était alors au 18 août, on fit un peu de chemin; à York, ils furent abordés par le *Pilot-Boat n. 3*, qui leur donna quelques provisions. Le *Pilot n. 4* les héla aussi; mais, quand il fit mine d'accoster, les noirs s'armèrent et ne voulurent permettre à personne de monter à bord. Ils étaient alors si exaspérés contre les blancs, qui les avaient ainsi jetés hors de leur route, qu'à chaque instant ceux-ci s'attendaient à être massacrés.

« Ce fut le 24 août qu'ils mouillèrent pour faire de l'eau à Culloden, point où le *Washington* les captura et les remorqua dans le port de New-London.

« Le chef et le héros de cette sanglante tragédie fut aussitôt mis aux fers. Il se nomme Cingues; c'est un homme de 5 pieds 8 pouces, âgé de 25 à 26 ans, bien fait et fortement constitué. Sa physionomie est intelligente et annonce une grande dose d'énergie et de sang-froid. « C'est, ajoute le journal américain, un noir qui, à la Nouvelle-Orléans, vendrait hardiment aux enchères 1,500 piastres (7,500 francs). « C'est lui qui a tué le capitaine et les deux matelots de sa main, en leur coupant le cou, et les deux nègres portent de profondes marques de la douceur avec laquelle il les traitait. Il s'attend à être exécuté; mais il montre un calme digne des stoïciens de l'antiquité.

« Les noirs capturés sont au nombre de trente-neuf; quinze sont morts pendant la traversée qui a duré soixante-trois jours. Le navire et la cargaison, qui ont été vendus à New Haven pour compte de qui de droit, valent 40,000 dollars (200,000 fr.) Le tout était assuré à la Havane. »

On dit que les ténors poussent à Paris comme des champignons. Il serait temps, en effet, qu'il y eut une baisse sur cet article.

Un amateur des théâtres nous écrit en ces termes :

Depuis long-temps, il y avait en France disette de ténors à l'exception de Duprez, les ténors passaient pour des mythes, des êtres impossibles, on plantait de la graine de ténors au conservatoire, et il poussait des triais et des barytons, c'était à désespérer les compositeurs et les directeurs de théâtres, un ténor, un vrai ténor valait cent mille francs comme un décime de Monaco. Aujourd'hui le ténor tombe on ne sait d'où, il en pleut chaque jour un nouveau; il y a quelques temps c'était Mario de Candia; hier c'était Masset qui électrisait les habitués de l'Opéra Comique. Puis Ricciardi dont la voix pure et argentée étonnait les échos enroués de la *Renaissance*, aujourd'hui c'est M. Adolphe de Madrou, jeune homme de vingt-deux ans, qui passe pour un prodige pour un être problématique. Demain ce sera M. Marié, après-demain un autre, le ciel décidément a exaucé les vœux des dilettantes. La récolte des ténors sera très-fertile cette année.

M. Adam, l'auteur du *Postillon de Lonjumeau*, du *Brasseur de Preston* et de la *Reine d'un jour*, part pour St.-Petersbourg, il va écrire la musique d'un ballet pour le théâtre de l'empereur qui lui paie son voyage quinze mille roubles (quarante-cinq mille francs).

« De hardis spéculateurs, nous pourrions presque dire d'effrontés spéculateurs, viennent de réaliser le projet dont on avait dernièrement parlé comme d'une plaisanterie sans résultat possible, de la publication des *femmes laides de Paris*. On a fait le dépôt du prospectus de ce livre dont la première livraison est sous presse. Reste à savoir maintenant comment le public parisien et surtout les maris ou les amants des dames ainsi exposées, prendront la spéculation.

« Depuis la réception du drame de Mad. Georges Sand à la comédie-française, drame dont le véritable titre n'est pas encore connu, les femmes auteurs sont tout-à-fait venues à la mode. La *Renaissance* a reçu une comédie en cinq actes de Mad. Collet-Révoil; la *Porte Saint-Martin* un mélodrame en douze époques de Mad. Eugénie Foa; l'ambigu-comique possède une chronique en seize parties de Mad. Reybaud; la gaité une folie de Mad. Poutret de Manchamp.

« On écrit de Berlin, le 25 septembre :

« L'Allemagne vient de perdre un de ses plus savans et plus féconds auteurs d'ouvrages sur la musique, M. Gottfried-Théodore de Weber, qui est mort, il y a quelques jours, d'une apoplexie foudroyante, à Creutznach (Prusse), où il était allé faire une visite à son beau-frère, M. le conseiller aulique Hout, premier échevin de cette ville.

« M. Gottfried de Weber, qui était proche parent de feu le célèbre Charles-Marie de Weber, était âgé de cinquante-neuf ans, et remplissait depuis longtems les fonctions de procureur-général de l'état près la haute cour d'appel de Darmstadt. On a de lui dix-sept ouvrages sur la musique, parmi lesquels sa *Théorie de la Composition* (Mayence, 1856) est regardée comme le meilleur livre qui ait paru sur cette matière en Allemagne; il avait aussi pris une part très-active à la rédaction du journal musical intitulé : *Sainte-Cécile*, qui se publie à Dresde. Le nombre de ses écrits sur la musique, qui, pour la plupart, sont d'une grande étendue, et les pénibles et consciencieuses recherches qu'ils contiennent, sont d'autant plus remarquables que M. de Weber ne consacrait à ce genre de travaux que les loisirs que lui laissaient les fonctions de la haute magistrature dont il était investi.

Liège, le 2 octobre 1859.

Messieurs les rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, j'ai vu avec quelque surprise, que vous avez reproduit dans votre n° d'hier, un petit article publié la veille par le journal *l'Espoir*, sur l'expulsion opérée par la police, dimanche dernier, hors la salle du théâtre, d'un jeune homme qui était accusé d'avoir troublé l'ordre et interrompu la représentation; et que vous avez fait précéder cet article de la déclaration que vous trouvez justes les réflexions qu'il contient sur la conduite de la police.

Comme l'exposé des circonstances du fait est erroné tel que *l'Espoir*

rapporte, il est tout naturel que les réflexions qu'il soulève ne puissent être exactes; et c'est pourquoi je me décide à vous adresser quelques rectifications qui, peut-être, vous porteront à revenir sur l'opinion que vous avez émise.

En effet, le jeune homme qui a donné matière à l'intervention de la police, n'avait pu être fatigué des applaudissemens adressés à l'acteur qu'il a sifflé, car ce fut seulement alors qu'il eut posé cette marque d'improbation, que la presque unanimité des spectateurs prit le parti d'applaudir; il renoua à plusieurs reprises ses coups de sifflets et chaque fois il y eût mêmes protestations de la part d'une majorité imposante d'auditeurs, parmi lesquels quelques-uns, il est vrai, préférèrent ce cri : à la porte. La police intervint en ce moment, non pas pour obtempérer aux vociférations indécentes de MM. du parterre, comme l'énonce l'article en question, mais parce que son devoir l'y obligeait, afin de rétablir la tranquillité, éviter des rixes ou voies de fait et permettre la continuation de la pièce qui était interrompue.

Peu importe à la police, quelque soit d'ailleurs son opinion particulière sur le mérite de tel ou tel acteur, que l'on juge avec trop de sévérité ou trop d'indulgence, les artistes qui se produisent sur la scène et qui, par ce fait, acceptent l'appréciation de leur talent par le premier venu et quelquefois d'une manière bien étrange; au spectacle, où les masses sont appelées à émettre leurs opinions dans des limites tracées, la police n'a point de mission plus impérieuse que celle du maintien de l'ordre et de l'observation des lois et réglemens qui assurent à tous la paisible jouissance des représentations. Voilà ce qu'elle s'efforce incessamment d'obtenir, sans jamais aller au delà; et cependant tel est le parti arrêté d'avance par quelques organes de la presse, que si la police n'agit point, ils attaquent son inaction; que si elle accomplit son mandat ils la harcèlent encore.

J'attends de votre impartialité, Monsieur l'éditeur, que vous voudrez bien accorder une place à la présente dans les colonnes de votre prochain n°.

L'un des officiers de police de service au théâtre.

Nous nous empressons d'autant plus de publier la lettre ci-dessus que notre intention était de revenir sur la question dont il s'agit.

Il n'est point dans nos habitudes, on le sait, de harceler l'autorité, lorsqu'elle accomplit un devoir, toujours pénible; mais aussi, nous n'allons pas jusqu'à nous interdire toutes réflexions sur la manière dont ce devoir est rempli. Ainsi, dans l'espèce, l'individu qui a été victime d'une manifestation qu'on certes, était une preuve de bon goût, avait cent fois raison; quelques artistes, nous le reconnaissons, ont acquis le droit, puisqu'ils ont été admis, d'écouter, jusqu'à certain point, les oreilles du public; mais il est intolérable de les voir déchirer, comme ils l'ont fait dimanche dernier; MM. les officiers de police eux-mêmes ont trop bon goût pour ne pas partager notre avis. Or, l'individu expulsé avait exercé un droit, et fait preuve de goût, il n'avait pas jusques là troublé le spectacle; celui qui avait crié à la porte, avait tout à-la-fois fait preuve d'ignorance et élevé une prétention injuste; c'était donc lui qui avait troublé l'ordre; je pense que MM. les officiers de police partageront encore sur ce point notre opinion; eh bien, cela admis, pourquoi ne pas expulser l'homme ignorant et injuste, qui troublait l'ordre? Nous pensons que cette expulsion aurait eu, comme l'autre, pour effet, de rétablir le silence. Nous savons que le devoir de notre police est de maintenir l'ordre; ce devoir elle a su toujours l'accomplir; elle l'a fait encore dans la circonstance; mais nous avons voulu rechercher s'il n'existait pas un moyen de maintenir l'ordre, sans blesser tout-à-la-fois le droit appuyé sur le bon goût.

UNIVERSITÉ DE LIEGE.

Le recteur recevra les inscriptions au salon académique tous les jours de onze heures à une à dater du 3 de ce mois.

L'heure à laquelle les doyens et professeurs recevront les élèves pour le visa des matricules et des cartes se trouve indiquée à l'université ad valvas, à côté de la loge du concierge.

Avis. — Séance publique de la députation permanente du conseil provincial, le mardi huit octobre prochain, à dix heures du matin, pour l'examen de réclamations en matière de milice et de garde civique.

Cette séance aura lieu à l'Hôtel-du-Gouvernement, rue Agimont.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Demain Jeudi 3 octobre, abonnement courant, 1ère. représentation de la reprise de : LA FIANCÉE, opéra en 3 actes.

Le spectacle commencera par MAURICE, vaudeville en 2 actes.

Vendredi prochain 4 courant, au Gymnase, pour la clôture des représentations de la Dona-Dolorès-Seval, et le Sénor-Camprubi, 1ers. danseurs du théâtre royal de Madrid, etc.

1ère. représentation de la reprise DES ENRAGÉS, vaudeville en 1 acte, et DU PÈRE DE LA DÉBUTANTE, vaudeville en 5 actes. Entre ces deux pièces :

LE PAS STYRIEN, et JOLEO-ZAPATEADEO, danse de bohémiens du midi de l'Espagne.

ETAT CIVIL DE LIEGE DU 1er OCTOBRE.

Naissances : 6 garçons, 2 filles.

Décès : 5 garçons, 3 filles, 1 homme, 1 femme, savoir : Charles Hubert Lamer, âgé de 22 ans, passementier, rue Féronstrée.

— Diédonnée Pirson, âgée de 71 ans, journ., rue Grand-Henri, veuve de Jean Deloy.

ANNONCES.

Le soussigné déclare qu'il ne RECONNAITRA AUCUNE DETTE que son épouse, Josephine DUBOIS, aurait ou pourra contracter.

THEOPHILE HAINAUT.

Une BELLE MAISON à LOUER pour en jouir de suite, située au quai de Longdoz. S'adresser au n° 225, même endroit.

Institution primaire

DRIGÉE PAR M. J. LENOIR ET L. MALCHAIR.

La RENTRÉE des CLASSES aura lieu Jeudi 3 Octobre.

VILLE DE LIEGE.

Le collège des bourgmestre et échevins informe que l'adjudication des MATÉRIAUX provenant de la démolition opérée d'office d'une maison tombant en ruine rue des Tanneurs, numéro 69, n'ayant pu avoir lieu le 28 septembre, cette adjudication est remise au vendredi 4 octobre.

On peut voir le cahier des charges au Bureau des Travaux Publics.

A Liège, le 1er. octobre 1859. Le bourgmestre, J. J. TILMAN.

VENTE APRES DECES

BEAU MOBILIER,

Consistant en glaces, garniture de salon, secrétaires, commodes, garde-robes, bois de lits, literies, linges de toute espèce, batterie de cuisine, etc. qui aura lieu le Lundi sept Octobre 1859 et jour suivant, deux heures de relevée, en la maison sise Place devant St.-Paul, n° 60.

A LOUER pour le 25 DÉCEMBRE prochain, une MAISON, n° 758, faub. Hocheporte. S'adresser n° 781 même rue.

Mont de Piété de Liège,

QUAI DE LA BATTE, N° 85.

VENTE des GAGES SURANNÉS les Jeudi 3, 10, 17 et 24 Octobre et Mercredi 30, à 2 heures précises de relevée.

REVENTE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

LUNDI 7 OCTOBRE 1859, à 5 heures après-dîner,

IL SERA PROCÉDÉ,

par le ministère de M. MOXHON, notaire, en son étude, rue Hors-Château, à Liège,

SUR LA MISE A PRIX DE 10,500 FRANCS

MONTANT DE LA SURENCHÈRE,

à la revente définitive D'UNE MAISON,

cour et arrière-bâtiment, sise à Liège, faubourg St-Gilles, N. 291, avec terrain en amont, propre à bâtir, de 5 mètres de face, sur 11 mètres de profondeur, joignant vers St-Gilles à M. Henri Parent, vers Liège à M. le major Blochouse.

S'adresser pour connaître les titres et conditions audit notaire MOXHON.

Société de Commerce

DE BRUXELLES.

L'administration a l'honneur d'informer le public que le conseil a fixé comme suit le taux d'intérêt des Bons de l'Industrie, pour le mois d'octobre :

A 4 mois de date à 4 0/0.
A 6 et 8 » à 4 1/4.
A 9 » à 4 1/2.
Et à un an » à 4 3/4.

Ces bons sont créés payables à Bruxelles, à Anvers, et chez l'un des agents de la Société Générale, dans les provinces, au choix des preneurs.

L'Administration se réserve de les rendre également payables à l'étranger.

Bruxelles, le 26 septembre 1859.

Le secrétaire de la Société de Commerce de Bruxelles, DRUGMAN.

A SURENCHERIR D'UN 20,

En l'étude et par le ministère du soussigné, notaire à Herve, jusqu'inclus le vendredi 4 OCTOBRE 1859, à 6 heures du soir, les prix

des biens-immeubles

Ci-après désignés,

Provenant de la famille Penay et Mawhin :

Table with 4 columns: N° des lots, Désignation des Immeubles, CONTENANCE (HECTARES CENT), PRIX. Lists 16 lots with descriptions and prices.

Le cahier des charges est déposé en l'étude du soussigné.

M. J. DEMONCEAU, notaire.

VENTE

deux pièces de terre, SITUÉES A DALHEM.

Mercredi 23 Octobre 1859, à 10 heures du matin,

Le notaire BIAR vendra en son étude, place Saint-Paul, à Liège :

1° Une PIÈCE DE TERRE de 28 verges grandes 4 petites, située en lieu dit Sart-Falloise, commune de Dalhem.

2° Et une autre PIÈCE DE TERRE de 17 v. gr. 6 p., en la même situation, lieu dit Seriek.

Ces deux pièces de terre sont exploitées par les sieurs Michel Beukens et Arnold Boyv.

S'adresser audit notaire, avec lequel on peut traiter de gré-à-gré jusqu'au jour de la vente.

REVENTE

PAR

suite de surenchère.

MARDI 8 OCTOBRE 1859, à 10 heures du matin,

au bureau de la justice de paix du quartier du Nord, rue Neuve derrière le palais, à Liège, le notaire MOXHON procédera, à la requête des enfants de feu Georges Thiriart,

A LA VENTE DÉFINITIVE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE,

des immeubles suivants:

1er lot. — Une MAISON, cour et arrière-bâtiment, sise à Liège, sur la Batte, N. 25-1088, joignant d'un côté à M. De-champs-Lefebvre, de l'autre au représentant Bodson, devant à la rue de la Batte, et derrière à la rue des Foulons, occupée par M. Thiriart, fermier du poids public, sur la mise à prix de 15,000 francs.

2me lot. — Une MAISON avec cour, N. 52-1575, située à Liège, Outre-Meuse, en la grande Nassarue, joignant vers St-Pholien au sieur Gerard, vers Saucy au sieur Lavallo, occupée par le sieur Potdevin, boucher, sur la mise à prix de 4000 francs.

3me lot. — Une MAISON, aussi avec cour, située Outre-Meuse, en la grande Nassarue, N. 45-1326, joignant vers St-Pholien à M. Ronday fils, vers Saucy à M. Dejong, occupée par le sieur Dejardin, teinturier, sur la mise à prix de 1210 francs.

S'adresser pour connaître les titres et conditions au dit notaire MOXHON.

M. DUSART, notaire à Liège, fait savoir, que MERCREDI prochain, 2 OCTOBRE, aura lieu en son étude,

LA VENTE DE LA BELLE FERME

Occupée par les Dlls. Previnaire, à Hanefte.

ARRIVÉE DE M. MALLAN.

PLOMBAGE

DES

DENTSCARIÉES,

AVEC LE MINÉRAL SUCCÉDANUM.

PERTE DES DENTS,

REPLACÉES SANS LIGATURE NI FILS DE METAL.

Monsieur JOHN MALLAN chirurgien dentiste, sous la raison sociale: Mallan et fils, n° 9, Halfmoon, Street Piccadilly, à Londres, et à Bruxelles, 69, MONTAGNE DE LA COUR, a l'honneur d'annoncer à la noblesse et à la bourgeoisie de Bruxelles et des environs, qu'à l'occasion de sa seconde visite annuelle dans cette capitale, il aura l'avantage de soumettre à leur examen divers perfectionnements très-importants dans la structure et l'arrangement des DENTS MINÉRALES INCORROMBILES (son invention), ainsi que dans la méthode toute particulière qu'il a pour tamponner et remodeler les DENTS GATÉES avec son célèbre MINÉRAL SUCCÉDANUM, qui dans quelques secondes se rendrait en un émail perlé, sans que le patient éprouve la moindre douleur ou inconfort. Le caractère particulier de cet EMAIL, ainsi que les dents minérales, est l'impossibilité de jamais pouvoir se corroder ou se décolorer, et lorsqu'elles sont fixées dans la bouche, soit isolément, soit par rangées, elles sont sous tous les rapports pareilles aux dents primitivement placées par la main de la nature.

Mr. MALLAN viendra à Liège, tous les Mercredi et Jeudi de chaque semaine; Il est logé chez M. GUINOTTE, place St.-Lambert, n° 605, où il pourra être consulté de 10 à 4 heures de relevée.

SURDITÉ ET MIGRAINE.

Brochure, 5e édition, par le docteur Mène Maurice, rue Jacob 6 (Paris), contient ses découvertes sur la nature et le siège de ces deux affections méconnues jusqu'à présent, et les documents pour s'en guérir soi-même, par un traitement acoustique simple et facile, externe. Le grand nombre de cures surprenantes qu'elle renferme, opérées chez des notabilités, avec leurs témoignages obtenus en France, en Allemagne et en Angleterre, ne laissent pas d'incertitude sur le mérite de la découverte. Prix de cet ouvrage: 1 fr. 50 c. 15 c. en sus par la poste, contre franco à Liège à Mme. V. Gillon, rue du Pont d'He; à Bruxelles, à M. Mills, rue Verte 7; à Gand, à M. Musset, rue de la Monnaie.

CHEMIN DE FER. — TARIF DES VOYAGEURS.

Table with columns: STATIONS DE DÉPART, STATIONS DE DESTINATION, A BRUXELLES, A MALINES, A ANVERS. Lists fares for various routes.

BOURSES.

PARIS, LE 30 SEPTEMBRE

Table of Paris market data including 5 p. c., 4 p. c., 3 p. c., and various bonds.

AMSTERDAM, LE 30 SEPTEMBRE

Table of Amsterdam market data including 5 p. c., 4 p. c., 3 p. c., and various bonds.

ANVERS, LE 1er OCTOBRE

Table of Antwerp market data including 5 p. c., 4 p. c., 3 p. c., and various bonds.

BULLETIN DE BOURSE DU 1er

Le cours de la rente Espagnole est resté stationnaire à 26 1/2 jusque vers le moment de la clôture de la Bourse. On a fait ensuite 26 5/8 et A., mais après deux heures on est monté de 27 à 27 1/8 A. Les prix des primes se sont élevés en proportion. Tous les autres fonds sans affaires.

BRUXELLES, LE 1er OCTOBRE

Table of Brussels market data including 5 p. c., 4 p. c., 3 p. c., and various bonds.

VIENNE, LE 22 SEPTEMBRE

Table of Vienna market data including 5 p. c., 4 p. c., 3 p. c., and various bonds.

Le brick américain Oceanus, v. de Richemond, ch. de tabac. Le pleyt belge Jeune Caroline, v. de Bordeaux, ch. de vin. La galette mecklenb. Isis, v. de Riga, ch. de céréales.

Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Pot-d'Or, n. 622 à Liège.